

## **39. PROCÉDURE ASSIMILATION DE MONITEUR A LA LIFRAS**

### **39.1 PRINCIPE**

*La Lifras se propose, sous certaines conditions, d'assimiler des moniteurs d'autres horizons. Le Bureau Exécutif de l'Enseignement définit les associations et fédérations dont les moniteurs sont admis à candidatures.*

### **39.2 MODALITÉS**

- *Ceci ne concerne que les moniteurs de plongée à l'air ou au Nitrox.*
- *Les moniteurs de plongée technique ne sont pas concernés par les présentes modalités (voir Commission Technique).*
- *Cette assimilation ne peut se faire qu'une seule fois.*
- *Pour que cette assimilation soit possible, toute activité dans une autre fédération, qu'elle soit commerciale ou non en Belgique, est interdite.*
- *Le cout d'homologation de cette assimilation s'élève à 450 €.*

### **39.3 MÉTHODE**

- *Le candidat introduit une candidature. Il est parrainé par le chef d'école et le président d'un club qui attestent qu'il est inscrit à la Lifras.*
- *Après avoir été assimilé, en fonction du brevet qu'il détient et de ses compétences, il devra compléter éventuellement sa formation pour être en phase avec le brevet assimilé qui sera octroyé.*
- *Si tout se déroule bien, le moniteur ou assistant moniteur est assimilé pour l'année civile. ☑ Une carte de moniteur assimilé lui est remise.*
- *Son assimilation sera renouvelée sur recommandation du chef d'école.*
- *Si le moniteur assimilé ne démontre plus d'assiduité dans la vie de son club, son assimilation lui sera retirée.*

### **39.4 SOLUTIONS QUI S'OUVRENT AU CANDIDAT À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE D'ASSIMILATION**

*La seconde année de fonctionnement comme moniteur assimilé et après un rapport positif de son chef d'école, ce dernier pourra soit :*

- *Introduire une demande pour devenir Moniteur Club Lifras à part entière auprès du bureau de l'enseignement qui prend la décision finale. Exemple : AM assimilé ☑ AM / MC assimilé ☑ MC*
- *Il pourra se présenter aux examens du brevet directement supérieur qui lui donnera accès au titre de moniteur Lifras ciblé. Exemple : AM assimilé ☑ MC / MC assimilé ☑ MF*
- *Il pourra se présenter aux épreuves du MC, plongées d'évaluation et examen « Piscine » et ainsi devenir Moniteur Club Lifras à part entière. Exemple : AM assimilé → MC / MC assimilé → MC*

## **39.5 PROCÉDURE**

- **Conditions initiales :**
  - ✓ *Être francophone ou s'exprimer couramment en langue française. De langue allemande pour les germanophones.*
  - ✓ *Être inscrit dans une école Lifras en première appartenance et en règle de cotisation.*
  - ✓ *Ne plus être actif comme moniteur de plongée dans une autre Fédération commerciale ou non (sauf Fédération Tech).*
  - ✓ *Ne pas avoir utilisé cette procédure précédemment.*
- **Dossier de candidature adressé par le club/école du candidat au Pôle Développement. Il comprend :**
  - ✓ *Une copie de la carte de Moniteur de sa fédération.*
  - ✓ *Une copie des cartes d'autres brevets ou de spécialités éventuelles.*
  - ✓ *La preuve d'activités de plongée dans «Nos Eaux» (copie de logbook).*
  - ✓ *Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la plongée et d'un électrocardiogramme à l'effort (ECG), tous deux en ordre de validité.*
  - ✓ *Avoir suivi le cours théorique PPA (pas obligatoire pour les demandes AM).*
  - ✓ *Une attestation signée (pour prise de connaissance) du code éthique de la Lifras.*
  - ✓ *Une copie du CFPS Lifras en ordre de validité.*
  - ✓ *Une attestation signée par le chef d'école Lifras, confirmant que le candidat connaît la réglementation et les protocoles Lifras.*
  - ✓ *Une lettre de recommandation signée par le président et le chef d'école Lifras, dans laquelle le demandeur souhaite s'inscrire.*

## **39.6 ANALYSE DE LA CANDIDATURE**

*Le Pôle Développement examine le dossier et remet un avis au Bureau Exécutif. Pendant cette période transitoire, le candidat reçoit une carte provisoire de plongeur 3 étoiles Lifras lui permettant d'être couvert par l'assurance Lifras. Le Bureau est souverain pour émettre un avis d'acceptation ou de refus de la demande, en particulier au regard des volumes de formation et des conditions de certification ayant conduit à la délivrance du titre de Moniteur, lesquels sont comparés aux conditions de formation et de certification des titres de Moniteur de la Lifras. Le document portant avis, est présenté au Bureau et est signé par le DTF, il est joint au dossier et archivé. En cas d'avis défavorable, celui-ci doit être argumenté et notifié au postulant dans les meilleurs délais.*

## **39.7 MODALITES DE DELIVRANCE ET PREROGATIVES**

*En cas d'acceptation du dossier :*

*✓ La Lifras délivre une carte numérotée portant mention : Moniteur Assimilé Lifras, après réception des frais d'homologation qui s'élèvent à 450 €.*

*✓ Comme pour les Moniteurs Lifras, la carte de Moniteur Assimilé est renouvelée annuellement.*

*✓ Cette carte accorde au récipiendaire les prérogatives du titre délivré.*

*Par conséquent :*

- Le Moniteur Assimilé de la Lifras n'est pas intégré dans le système CIEL.*
- Le Moniteur Assimilé de la Lifras n'a pas le droit de vote à l'assemblée plénière de la Commission de l'Enseignement.*
- Le Moniteur Assimilé à toutes les prérogatives de formation du titre de Moniteur Lifras correspondant et est soumis intégralement aux règles de l'Enseignement Lifras.*
- Le Moniteur Assimilé ne peut pas créer d'école Lifras.*
- La carte de Moniteur Assimilé de la Lifras lui sera retirée, si le moniteur assimilé ne démontre plus d'activités ou d'assiduité dans la vie de son école.*

*Rapport du Chef d'école :*

- Après chaque année de fonctionnement, un rapport sera envoyé au Pôle Développement par le chef d'école du Moniteur Assimilé, justifiant son assiduité et ses activités de formation en « Piscine » et dans « Nos Eaux ».*